

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-160010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-16-0010

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTA-6-39325

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta060
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**CETTE MODIFICATION À LA DEMANDE D'OFFRE A COMMANDE RÉGIONALE
E6MON-160010/A EST ÉMISE POUR :**

L'objet de la modification 001 est d'insérer les documents d'invitation pour les périodes un et deux qui sont manquants dans la demande d'invitation originale

TITRE:

<p>DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES PRINCIPALE POUR LE BOIS ET DIVERS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.</p>
--

PREMIÈRE PÉRIODE: E6MON-160010/01/A

DU 1 AVRIL 2017 AU 31 JUILLET 2017

DESCRIPTION : Fournir au fur et à mesure des besoins du bois et divers matériaux de construction.

AUCUNE QUANTITÉ MINIMALE N'EST GARANTIE.

FIXATION DES PRIX :

Voir les annexes «A à E» pour la région de l'OUEST du Québec et «F à J» pour la région de l'EST du Québec.

CRITÈRES IMPORTANTS:

LIVRAISON - COMMANDE

Livraison régulière : La livraison devra se faire dans **un délai de deux (2) jours ouvrables** à compter de la réception d'un document de commande subséquente.

Livraison spéciale : La livraison devra se faire dans **un délai de quatre (4) jours ouvrables** à compter de la réception d'un document de commande subséquente.

POINT FAB

Le prix DOIT être FAB destination, y compris tous frais de livraison, en dollars canadiens pour toute commande subséquente à l'offre à commandes.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Prendre connaissance de la clause «Attestation d'offre» dans la Partie 5.1.2.1

Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. **Voir Annexe «N» ci-jointe.**

CLAUSE DE PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI -

Prendre connaissance de la clause «Attestation d'offre» dans la Partie 5.1.2.2

COMMANDES SUBSÉQUENTES, PÉRIODE POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE

Des commandes subséquentes à l'offre à commandes pourront être placées **du 1 avril 2017 au 31 juillet 2017.**

LIMITATION FINANCIÈRE - COMMANDES INDIVIDUELLES

Les commandes individuelles subséquentes à la présente offre à commandes ne doivent pas dépasser **40,000.00\$** (Taxes applicables incluses)

S.V.P. VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUTES LES CLAUSES ET CONDITIONS, CRITÈRES D'ÉVALUATION ETC...QUI APPARAISSENT DANS LA DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES (OCPR) E6MON-160010/A EN DATE DU XXX JANVIER 2017 S'APPLIQUENT À CHACUNE DES PÉRIODES TELLES QUE ;

E6MON-160010/01/A = PREMIERE PÉRIODE = 1 AVRIL 2017 AU 31 JUILLET 2017
E6MON-160010/02/A = DEUXIÈME PÉRIODE = 1 AOÛT 2017 AU 30 NOVEMBRE 2017
E6MON-160010/A = TROISIÈME PÉRIODE= 1 DÉCEMBRE 2017 AU 31 MARS 2018

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-160010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-16-0010

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTA-6-39325

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta060
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Représentants du fournisseur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1.1 Paiement électronique de factures – offre (voir annexe O ci-jointe)

Le Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « O » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « O » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

1.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée – liste de noms (Voir Annexe «N» ci-jointe)

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

1.3 Livraison

Les livraisons seront complétées selon les délais exigés tels que :
(A être complété par les offrants)

Livraison régulière : Dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente/call-up.

Livraison spéciale : Dans un délai maximum de quatre (4) jours ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente/call-up.

OUI : _____

NON : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-160010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-16-0010

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTA-6-39325

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta060
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « O » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

**Il est obligatoire d'utiliser les documents pour chacune des périodes
lors de votre offre**

**Nous vous demandons d'inclure une copie de cette modification à
votre offre.**

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

TITRE:

**DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES PRINCIPALE POUR LE
BOIS ET DIVERS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION.**

DEUXIÈME PÉRIODE: E6MON-160010/02/A

DU 1 AOÛT 2017 AU 30 NOVEMBRE 2017

DESCRIPTION : Fournir au fur et à mesure des besoins du bois et divers matériaux de construction.

AUCUNE QUANTITÉ MINIMALE N'EST GARANTIE.

FIXATION DES PRIX :

Voir les annexes «A à E» pour la région de l'OUEST du Québec et «F à J» pour la région de l'EST du Québec.

CRITÈRES IMPORTANTS:

LIVRAISON - COMMANDE

Livraison régulière : La livraison devra se faire dans **un délai de deux (2) jours ouvrables** à compter de la réception d'un document de commande subséquente.

Livraison spéciale : La livraison devra se faire dans **un délai de quatre (4) jours ouvrables** à compter de la réception d'un document de commande subséquente.

POINT FAB

Le prix DOIT être FAB destination, y compris tous frais de livraison, en dollars canadiens pour toute commande subséquente à l'offre à commandes.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Prendre connaissance de la clause «Attestation d'offre» dans la Partie 5.1.2.1

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-160010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-16-0010

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTA-6-39325

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta060
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. **Voir Annexe «N» ci-jointe.**

CLAUSE DE PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI -

Prendre connaissance de la clause «Attestation d'offre» dans la Partie 5.1.2.2

COMMANDES SUBSÉQUENTES, PÉRIODE POUR LA PREMIÈRE PÉRIODE

Des commandes subséquentes à l'offre à commandes pourront être placées **du 1 août 2017 au 30 novembre 2017.**

LIMITATION FINANCIÈRE - COMMANDES INDIVIDUELLES

Les commandes individuelles subséquentes à la présente offre à commandes ne doivent pas dépasser **40,000.00\$** (Taxes applicables incluses)

S.V.P. VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUTES LES CLAUSES ET CONDITIONS, CRITÈRES D'ÉVALUATION ETC...QUI APPARAISSENT DANS LA DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES (OCPR) E6MON-160010/A EN DATE DU XXX JANVIER 2017 S'APPLIQUENT À CHACUNE DES PÉRIODES TELLES QUE ;

E6MON-160010/01/A = PREMIÈRE PÉRIODE = 1 AVRIL 2017 AU 31 JUILLET 2017
E6MON-160010/02/A = DEUXIÈME PÉRIODE = 1 AOÛT 2017 AU 30 NOVEMBRE 2017
E6MON-160010/A = TROISIÈME PÉRIODE= 1 DÉCEMBRE 2017 AU 31 MARS 2018

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-160010/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-16-0010

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTA-6-39325

Buyer ID - Id de l'acheteur
mta060
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Représentants du fournisseur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1.1 Paiement électronique de factures – offre (voir annexe O ci-jointe)

Le Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « O » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « O » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

1.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée – liste de noms (Voir Annexe «N» ci-jointe)

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

1.3 Livraison

Les livraisons seront complétées selon les délais exigés tels que :
(A être complété par les offrants)

Livraison régulière : Dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente/call-up.

Livraison spéciale : Dans un délai maximum de quatre (4) jours ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente/call-up.

OUI : _____

NON : _____

ANNEXE « O » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

**Il est obligatoire d'utiliser les documents pour chacune des périodes
lors de votre offre**

**Nous vous demandons d'inclure une copie de cette modification à
votre offre.**

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.